

- Plainte en CFDA de Disparus en Algérie tenu .

RÉPONSE DES AUTORITÉS:

~~Aucune réponse n'est donnée par les autorités.~~

INDEMNISATION ACCEPTÉE:

Rapport

VIVANT /DÉCÉDÉ LA DATE DE PUBLICATION DU RAPPORT AU MÉMORIAL:

ORGANISATION: Collectif de Familles de Disparus en Algérie (CFDA) 1

ADRESSE DE L'ORGANISATION:

DATE :

URL source: <http://memorial-algerie.org/?q=fr/node/5938>